

Audience solennelle CPH de St Gaudens
Le 24 janvier 2014

Mesdames et messieurs, je déclare ouverte l'audience solennelle de rentrée du conseil des prud'hommes de Saint Gaudens, et avant tout discours, je tiens à remercier l'ensemble des personnalités ayant répondu à notre invitation et permettez-moi donc de vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Madame la représentante du ministère public, vous avez la parole, avez-vous des réquisitions à faire ?

⇒ *Intervention*

Avant de vous présenter les données chiffrées sur ce que fut notre activité au cours de l'année 2013, je tiens à souhaiter la bienvenue parmi les conseillers prud'hommes de St Gaudens à M Jacques TARRIDES collègue salarié nouvellement élu, section activités diverses en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Voici donc le bilan de l'activité de notre conseil pour l'année 2013 :

Concernant le nombre d'affaires introduites_

| SECTIONS | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Industrie | 27 | 39 | 20 | 18 |
| Commerce | 47 | 41 | 63 | 32 |
| Activités Diverses | 37 | 34 | 123 | 88 |
| Encadrement | 13 | 13 | 8 | 9 |
| Agriculture | 2 | 1 | 1 | 3 |
| Sous Total | 126 | 128 | 215 | 150 |
| Référés | 54 | 12 | 22 | 14 |
| TOTAL | 180 | 140 | 237 | 164 |

On constate donc un déficit de 73 affaires par rapport à 2012, qui s'explique en partie par le fait que la section activités diverses à été amenée à traiter un litige qui à opposé 70 salariés au même employeur en 2012, et à la diminution récurrente du nombre de procès en référés, ce qui est une tendance nationale constatée depuis plusieurs années, notre conseil ne faisant pas exception à la règle. En effet la proportion de référés par rapport au nombre d'affaires introduites étant passée de 30% à 10% en quatre ans, soit pour notre conseil 54 affaires en 2010, contre 14 en 2013.

L'activité de notre conseil concernant le nombre d'affaires introduites, hors référés pour l'année passée est comparable, voir légèrement supérieure à celle de la moyenne des dix dernières années qui est de 148.2 affaires par an et il y en a eu 150 en 2013.

Jugements rendus

| SECTIONS | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Industrie | 30 | 43 | 21 | 22 |
| Commerce | 43 | 48 | 35 | 57 |
| Activités Diverses | 30 | 28 | 58 | 98 |
| Encadrement | 16 | 8 | 15 | 12 |
| Agriculture | 2 | 1 | 0 | 3 |
| Sous Total | 121 | 128 | 129 | 192 |
| Référés | 51 | 15 | 19 | 17 |
| TOTAL | 172 | 143 | 148 | 209 |

Ces chiffres sont en parfaite cohérence avec le nombre d'affaires introduites et ne font pas apparaître de dysfonctionnements particuliers, au sein de notre conseil.

Le juge départiteur a rendu 15 jugements, contre 16 en 2012, 6 en industrie, 3 en commerce, 5 en activités diverses et 1 en agriculture.

Le taux de départage est en augmentation il est de 16.6% pour 2013 mais reste acceptable et en deçà des données nationales

Le point noir de l'activité prud'homale, sur l'ensemble du territoire, reste les données de l'activité du bureau de conciliation et au risque de me répéter cette phase essentielle du procès ou la tentative de conciliation menée par les conseillers, avec une comparution personnelle des parties ne se résume malheureusement dans les faits, que par la formalisation d'un calendrier d'échange de pièces et d'une prise de date pour le jugement au fond.

Les conciliations ont donc été au nombre de 3 pour 2013, comme en 2012, 1 en industrie, 2 en commerce.

Dans un même temps le bureau de conciliation a rendu 4 décisions constatant, un désistement, une radiation et 2 caducités.

Il a été également rendu 3 décisions (mesures provisoires) en application de l'article R1454-14 du code du travail, 2 en commerce et une en activités diverses.

11 ordonnances ont été rendues par le président du conseil et président du bureau de jugement, cela concernant des changements de section et des rétablissements au rôle.

44 dépôts d'actes ont également été enregistrés, 21 règlements intérieurs, 12 conventions et accords collectifs ainsi que 2 plans d'actions.

Voies de recours :

Nombres d'appels

| SECTIONS | 2012 | 2013 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Industrie | 7 | 9 |
| Commerce | 6 | 7 |
| Activités Diverses | 13 | 13 |
| Encadrement | 10 | 5 |
| Agriculture | 0 | 0 |
| Sous Total | 36 | 34 |
| Référés | 1 | 0 |
| TOTAL | 37 | 34 |

Pour l'année 2013, 33,7% des décisions rendues par notre conseil ont été frappées d'appel, on constate une légère augmentation de ce taux d'appel par rapport aux années précédentes mais qui est loin d'atteindre le taux d'appel au niveau national qui s'élevait pour 2011 à 62,1% sur les jugements rendus

La cour d'appel de Toulouse a rendue dans le même temps 29 arrêts:

18 qui ont confirmé les jugements du conseil

6 ont infirmé ou réformé les jugements du conseil

5 ont prononcé une radiation, un désistement ou la caducité

Durant l'année cette année 2013 il a été constaté 2 contredits et un pourvoi en cassation en section commerce.

Concernant les stocks d'affaires en cours au 1^{er} janvier 2014, il était de 132 affaires en cours dont : 122 ont une ancienneté de moins d'un an, 9 ont une ancienneté de 1 à 2 ans et une seule affaire à une ancienneté de 2 à moins de 3 ans.

Ce stock se répartissant ainsi : 3 pour la section agriculture, 80 pour la section activités diverses, 24 pour la section commerce, 16 pour la section industrie et 9 pour la section encadrement

Pour conclure concernant ce bilan il me reste à évoquer la durée moyenne des affaires, qui était pour 2012, hors référé, de 8,4 mois pour notre CPH, et au niveau national de 13.3 mois, il est de 8,8 mois pour l'année 2013.

En synthèse de ce bilan les chiffres nous démontrent que l'activité de notre conseil est stable depuis les dix dernières années puisque sur cette période, la moyenne des affaires introduites comme il vous a déjà été indiqué est de 148,2 et que nous étions à 150 pour l'année 2013, sur cette période de référence, il est également démontré de faibles taux de départage et d'appels majoritairement confirmés par la cour et durant cette décennie la durée moyenne d'écoulement des affaires à variée entre 7 et 9 mois.

Ceci fait la démonstration de l'investissement des conseillers dans le mandat pour lesquels ils ont été élus, et de leur volonté de rendre sur territoire commingeois une justice de qualité, de proximité pour le respect des justiciables et pour une bonne administration de la justice.

C'est dû également à la compétence et au professionnalisme de Mme MOURLAN directeur de greffe et de Mme BAROZZI, adjoint administratif.

Le relogement du conseil dans les murs du tribunal étant prévu courant deuxième semestre 2014, c'est donc en principe la dernière fois que nous vous accueillons en ces lieux pour l'audience solennelle de rentrée, je dis bien en principe car après avoir été contraints pour des raisons de sécurité d'utiliser pendant plus d'un an la salle d'audience du tribunal et de traverser la rue à chaque audience, c'est aussi la veille de notre déménagement, en 2012, dans nos nouveaux locaux rénovés, occupés jadis par le tribunal de commerce, que nous apprenions l'annulation de notre déménagement, mais cette fois pour la bonne cause car une décision du retour du TGI dans la capitale commingeoise était rendue.

Notre relogement va s'effectuer dans les locaux du palais de justice, non pas au rez de chaussée comme prévu initialement, mais à l'étage où était prévu le relogement d'un autre service et pour lequel des bureaux avaient été aménagés en fonction des besoins. Il va donc falloir démolir les cloisons de bureaux neufs, qui n'ont jamais été occupé pour réaménager cet espace et l'adapter aux besoins du conseil. Je peux vous dire qu'en ma qualité de contribuable, lorsque j'ai visité les lieux j'ai été choqué de voir que des locaux flambant neufs allaient être détruits, cette gabegie de deniers publics trouvant son origine dans la prise de décision de la fermeture du TGI.

Cette parenthèse étant faite je souhaite revenir sur le bilan de notre activité qui prouve que le CPH à toute sa place dans l'appareil judiciaire commingeois et qu'il serait en capacité de traiter un nombre d'affaires plus important. Alors dans un souci d'une bonne administration de la justice pourquoi ne pas réfléchir à l'extension du ressort du CPH et du TGI, en rattachant des cantons situés au nord de notre juridiction.

Je rappelle qu'en 2007 nous avons constitué un dossier sur ce projet, une étude chiffrée recensant entre autre le nombre d'entreprises et de

salariés avait été faite sur une hypothèse de rattachement de 5 cantons , Carbonne, Cintegabelle, Montesquieu, Rieumes et Rieux, et qu'aujourd'hui encore cette proposition est toujours d'actualité, qu'elle irait dans l'intérêt des justiciables, et nous sommes toujours disposés à travailler sur le sujet.

Concernant l'avenir des conseils des prud'hommes, 2013 a fait apparaître au grand jour, la volonté de nos dirigeants de réformer, le fonctionnement de notre institution, ainsi que le mode de désignation des conseillers.

Le ministère du travail veut supprimer les élections prud'homales au profit d'une désignation faite sur la base de la représentativité issue de la loi du 20 Août 2008, au motif du coût occasionné par ces élections ainsi que du faible taux de participation. A-t-on un jour pensé à supprimer les élections législatives eu égard au faible taux de participation au premier tour et du coût induit par ce scrutin ? Non car il faut respecter des règles de la démocratie et les droits des citoyens ! Les conseillers employeurs et salariés doivent continuer à être élus par leurs pairs qui sont les parties du litige, tirant leur légitimité de leur origine professionnelle. Maintenir les élections prud'homales c'est garantir la démocratie sociale !

Concernant le fonctionnement des CPH, le rapport Marshall commandé par Madame le garde des sceaux propose une réforme en profondeur, balayant d'un revers de main les principes du paritarisme et plaçant les conseillers prud'hommes au simple rang d'échevin sous la tutelle de magistrats professionnels. Il va sans dire cette proposition d'organisation est contraire aux principes fondamentaux des prud'hommes et nous espérons que nos dirigeants prendront le soin d'entendre mais surtout le temps d'écouter tout les arguments, avant de prendre toute décision irrévocable, il en va de la garantie d'une justice sociale à la hauteur des enjeux.

Je souhaite malgré tout longue vie aux conseils de prud'hommes et à leurs principes.

Pour conclure je pense que l'avenir repose sur la capacité des salariés, des employeurs et dirigeants politiques à préserver pour les uns : l'outil de travail, pour les autres : les moyens d'exploiter la richesse naturelle du Comminges et des alentours, et pour tous : l'avenir économique de notre région.

J'invite Mme le directeur de greffe à nous donner lecture du procès verbal des élections à la présidence et à la vice présidence du conseil, des sections et des membres de la formation de référé, élections qui se sont déroulées le 10 janvier 2014, lors de l'assemblée générale, conformément aux articles L1423-3 et suivant du code du travail.

⇒ *lecture des PV*

Je remercie toutes les personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être présentes.

Je déclare close l'année judiciaire 2013 et je déclare Monsieur PAUCHENNE, président du conseil et moi-même vice président, installés dans leurs fonctions et j'invite Monsieur le président à prendre la place qui lui revient.

⇒ *échange de médaille*